



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 99

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Dépôt légal 19 décembre 2023 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 26^{ème} année Publication n° 212



Syndicat Indépendant

national
de l'Enseignement
du Second degré

« Choc des savoirs » : le bon sens retrouvé.

EDITORIAL

Le **SIAES - SIES**, dont la profession de foi pour les élections professionnelles de 2022 débutait par le slogan « **Pour une École qui instruit ! Pour des professeurs respectés !** », se félicite de voir reprises quelques-unes de ses revendications dans le projet « *Choc des savoirs* » du Ministre Gabriel Attal.

Nonobstant un intitulé maladroit, l'ambition générale affichée par le plan ministériel de **repositionner le Savoir au centre du système** est louable. Il s'agit d'une rupture de paradigme dont il faut se réjouir après des **décennies d'égalitarisme forcé conduisant à un nivellement par le bas** durant lesquelles les réformes calamiteuses consistaient à « *placer l'élève au centre du système* » au détriment du Savoir et à **supprimer ou tenter de supprimer tout ce qui conduit à l'excellence** au motif que tous les élèves n'ont pas les capacités ou le niveau pour y accéder.

Quant à la forme, contrairement à ses prédécesseurs immédiats, le Ministre a pris la peine de s'adresser préalablement aux professeurs avant toute communication publique et médiatique. Il est également appréciable de lire une lettre du Ministre et un dossier de presse dont ne dégouline pas le **jargon pédagogue pédocentré**.

Le **SIAES - SIES**, qui a toujours défendu la **transmission des savoirs, des savoir-faire** et l'**autorité des professeurs**, combattu l'**abaissement des exigences**, la **démagogie** et le **laxisme** et **refusé que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels**, accueille très favorablement le volontarisme et le remarquable courage politique dont fait preuve depuis sa prise de fonctions le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur différents sujets, notamment le **respect de la laïcité et de l'autorité**, le harcèlement scolaire et le **rétablissement des exigences disciplinaires**. Chaque parole et chaque mesure, aussi modestes soient-elles tant le chantier est colossal, tranchent avec la **funeste politique des fossoyeurs de l'instruction** : Vincent Peillon, Najat Vallaud-Belkacem et Pap Ndiaye.

Il suffit d'entendre les cris d'orfraie poussés par les syndicats coresponsables du naufrage de l'instruction publique et du laxisme ambiant et de lire certains communiqués d'organisations syndicales d'extrême gauche qualifiant les décisions du ministre de « *réactionnaires* » et « *d'extrême droite* » pour comprendre à quel point certaines mesures décidées par le ministre sont salvatrices pour l'École Républicaine.

Empêcher un élève ne sachant pas lire d'aller en seconde, voire à l'université, est pour certains le comble du « *fascisme* ». Certains feignent d'entendre des « *bruits de bottes* » quand il est question de **méritocratie républicaine**, de rétablir la notation et de **cesser la folie de l'évaluation « bienveillante » par compétences** dont chacun sait qu'elle ne poursuit qu'un seul objectif : tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et généraliser le **passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève**.

Attendons-nous à ce que ces organisations instrumentalisent une fois de plus les élèves et poussent la « *jeunesse* » à « *bloquer* » (encore et toujours) des établissements scolaires pour manifester « *contre toute sélection* » par le travail et les résultats scolaires et contre les injustices suprêmes que représentent à leurs yeux le fait que l'École ne soit pas « *ludique* » et qu'il faille fournir des efforts pour réussir.

Un certain nombre de mesures présentes dans le projet « *Choc des savoirs* » sont frappées au coin du bon sens ; un bon sens remis et sacrifié sur l'autel de l'idéologie pédagogue par une succession de ministres qui se sont acharnés - avec la complicité des syndicats se revendiquant réformistes et progressistes - sur **un des joyaux de notre Nation, son École Républicaine, jadis enviée par de nombreux pays** et leur servant de modèle, désormais **saccagée et nécessitant une refondation et non une succession de réformes**.

D'autres mesures du Plan ministériel sont en revanche particulièrement contestables, car elles vont inévitablement conduire à une **énorme dégradation des conditions de travail des professeurs** sans permettre d'enrayer la chute du niveau global des élèves au collège. Ne voulant pas remettre en question le dogme du « *collège unique* », le Ministre préfère un « *collège modulaire* » avec des « *groupes de niveaux flexibles et adaptables* » uniquement dans deux disciplines (français et mathématiques). Cette modularité s'apparente à une de ces **infernales usines à gaz que seule l'Éducation nationale est capable de concevoir** et dont on peut constater les dégâts en lycée. Le **casernement de fait des professeurs dans leur établissement**, que le **SIAES - SIES** ne cesse de dénoncer, va inévitablement s'accroître tant les répercussions de cette modularité seront importantes sur leur emploi du temps et aggraveront la **réunionite chronique et stérile** dont souffre notre institution.

Le **SIAES - SIES** revendique la constitution de « *classes de niveaux* », que nous appellerons « *classes relativement homogènes* » afin de ne pas choquer les bien-pensants qui crient déjà à la « *ségrégation* » ; « *classes de niveaux* » à ne pas confondre avec des classes concentrant les élèves perturbateurs. →

Le **SIAES - SIES** déplore que l'autorité soit la grande absente du projet ministériel. L'École Républicaine, à l'instar de l'ensemble du pays, a un besoin urgent et vital d'un « **Choc d'autorité** » pour ne pas sombrer dans le chaos voulu et entretenu par certains et résultant du laxisme institutionnalisé et de la culture de l'excuse.

Une des principales causes de la baisse du niveau des élèves est le climat scolaire exécrable qui règne dans de nombreuses classes et établissements et qui gangrène désormais tout le pays.

Les meilleures intentions et mesures ne produiront **aucun résultat si les élèves perturbateurs sont maintenus dans l'impunité et laissés en situation d'empêcher le professeur de dispenser son enseignement et les autres élèves d'écouter le professeur et de réaliser leurs apprentissages.**

Le projet ministériel présente plusieurs failles importantes qui pourraient fortement atténuer les effets positifs attendus de certaines mesures.

De nombreuses interrogations persistent après lecture du dossier de presse ministériel.

Le **SIAES - SIES** est particulièrement dubitatif quant à la pertinence de l'utilisation d'un outil basé sur l'intelligence artificielle pour faciliter le travail des élèves à la maison et leur permettre de réaliser des progrès. **De nombreux élèves ne sont que trop confrontés aux écrans, notamment à cause de parents irresponsables. Le SIAES - SIES ne croit pas au « miracle numérique » pour combler les carences humaines (pénurie de professeurs titulaires, classes dont l'effectif est trop important, classes hétérogènes) et en matière d'autorité (laxisme, élèves perturbateurs responsables d'une ambiance totalement inopportune aux apprentissages, climat quasi insurrectionnel dans certains établissements).**

Paradoxalement, alors que le Ministre affirme son souhait de « *remettre de l'exigence à tous les étages* », le rectorat de Paris annonce la scandaleuse fermeture à la rentrée 2024 de Classes Préparatoires aux Grands Ecoles, lieux d'excellence par nature. **Le SIAES - SIES défend l'excellence et le modèle des CPGE. Le Ministre doit intervenir pour qu'aucune CPGE ne ferme.**

Enfin, même si ce n'était pas l'objet des annonces ministérielles, **le Ministre doit faire le constat que le « Choc d'attractivité » attendu ne s'est pas produit et en tirer les conséquences.** Les annonces autour de la prétendue « *revalorisation historique* » des professeurs et CPE n'ont pas provoqué l'augmentation du nombre d'inscrits aux concours. Les professeurs, victimes d'un déclassement social et moral orchestré depuis plusieurs décennies, sont particulièrement pénalisés par l'inflation. **Les traitements doivent être revalorisés sans aucune contrepartie en augmentant fortement la valeur du point d'indice et en revalorisant les grilles indiciaires des différents corps (ajout du même nombre de points d'indice à tous les grades et tous les échelons).**

Les constats : Le ministère écarquille enfin les yeux.

Le ministère de l'Éducation nationale a enfin à sa tête un Ministre en rupture avec la pensée magique en vigueur depuis plusieurs décennies selon laquelle « le niveau monte ». La baisse catastrophique du niveau des élèves se ressent à l'école primaire, dans le second degré, dans l'enseignement supérieur et a désormais de très graves conséquences sur le marché du travail et l'ensemble de la société française.

Persister dans le déni du grand déclassement national en matière d'instruction devenait un exercice impossible auquel seuls osent encore se livrer des idéologues faisant preuve de la pire mauvaise foi.

Le Ministre reconnaît que l'autorité du professeur a été méthodiquement sapée lorsque sa notation et son avis d'expert sont devenus sans conséquence sur le passage en classe supérieure, sur l'orientation des élèves et l'obtention des diplômes. Il admet - ce qui était de notoriété publique et qui était dénoncé par le **SIAES - SIES** - que les **notes attribuées aux copies étaient artificiellement réévaluées par l'institution** afin de permettre au plus grand nombre d'obtenir le diplôme national du brevet et **faire du baccalauréat un examen de plus en plus difficile à rater. Ces diplômes ont été dévalorisés**, des élèves et des familles entretenus dans une **illusion de réussite scolaire** avant d'être rattrapés par la cruelle réalité.

La démocratisation et la massification scolaires mal pensées ont détruit les fondements de l'École Républicaine. La méritocratie républicaine, l'émulation, la promotion du travail et des nécessaires efforts à fournir pour progresser, permettant l'extraction d'une élite républicaine ont cédé la place à un égalitarisme institutionnalisé drapé des bonnes intentions de la « lutte contre l'échec scolaire » et du « droit à la réussite ». Le Ministre annonce vouloir « *remettre l'ascenseur scolaire en marche* ». Il faut surtout que l'École puisse à nouveau jouer son rôle « *d'ascenseur social* ».

Les mesures positives du « Choc des savoirs » :

- Le Ministre rappelle, notamment dans la conclusion de sa lettre adressée aux personnels de l'Éducation nationale, que **la mission des professeurs est d'instruire.** Il distingue d'ailleurs les professeurs des « *membres de la communauté éducative* ». Nous espérons que cet élément de la novlangue pédagogue et son concept fumeux seront prochainement abandonnés.

- La plupart des mesures annoncées dans le dossier de presse de 33 pages visent à remettre le Savoir au centre du système et à permettre une meilleure transmission des savoirs et des savoir-faire.

- Dès la fin de l'année scolaire 2023-2024, **le redoublement ne sera plus exceptionnel à l'école élémentaire. La décision sera prise par l'équipe pédagogique. Le « dernier mot » ne reviendra plus à la famille.** Le ministère revient sur une doctrine introduite en 2014 par Najat Vallaud-Belkacem (décret n° 2014-1377 tirant les conséquences de la loi Peillon n° 2013-595). Le **SIAES - SIES** approuve cette décision. **Il faut en effet permettre à un élève de combler ses lacunes le plus tôt possible au primaire, cesser de laisser accéder au collège des élèves qui ne savent pas correctement lire, écrire et compter.**

Il faut également cesser de laisser accéder au lycée des élèves qui ne maîtrisent pas les notions inscrites au programme du collège. Dans son dossier de presse, le ministère n'aborde malheureusement pas la question du redoublement dans le second degré. Il est regrettable que le Ministre s'arrête en si bon chemin. Le **SIAES - SIES** attend avec impatience la publication de la circulaire ministérielle annoncée pour le premier trimestre de l'année 2024 pour juger sur pièces. **Rétablir le redoublement est une façon de redonner du sens à la scolarité. De nombreux élèves (et parents) doivent comprendre que la réussite n'est pas un droit, mais qu'elle se mérite et qu'il faut travailler et fournir des efforts pour passer en classe supérieure. Cela permettra également de responsabiliser certaines familles. C'est aussi une façon de restaurer l'autorité des professeurs en combattant l'idéologie de « l'enfant roi » et des « parents consommateurs d'École ».** Un élève ne devrait pas pouvoir dériver du CP à la Terminale sans travailler et quels que soient les résultats qu'il obtient.

- **De nouveaux programmes seront élaborés** et entreront en application à partir des rentrées scolaires 2024 (CP, CE1, CE2) et 2025 (CM1, CM2, sixième). **Ils intégreront des objectifs annuels et non plus par cycle.** Le **SIAES - SIES** ne peut que souscrire à cette mesure. Le **SIAES - SIES** s'était en effet opposé en 2013 à la pseudo refondation de l'École du Ministre Vincent Peillon qui - bénéficiant du soutien et des votes de l'UNSA, du SGEN-CFDT et du SNALC et de l'abstention de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIP) - avait officialisé l'éclatement du second degré, la **primarisation du second degré** (cycle de consolidation CM1, CM2, sixième ; conseil école - collège) et la **secondarisation de l'enseignement supérieur** (bloc Bac - 3 / Bac + 3). Le **SIAES - SIES** revendique toujours l'abrogation de la loi Peillon d'orientation et de programmation.

- **Manuels obligatoires en mathématiques et en français dans le premier degré. Cofinancement par l'Etat des manuels au CP.** Que tous les élèves puissent bénéficier d'un manuel, ce qui n'est actuellement pas le cas, est une avancée sociale importante qui va dans le sens de la démocratisation de l'instruction.

- **Labellisation des manuels de lecture en CP à compter de la rentrée 2024. Labellisation des manuels scolaires du CP à la sixième à compter de la rentrée 2025. Labellisation de tous les manuels du CP à la Terminale à compter de la rentrée 2026.**

- **Fin de l'augmentation artificielle des notes attribuées au diplôme national du brevet et au baccalauréat (suppression du « correctif académique ») dès la session 2024.** Le **SIAES - SIES** approuve cette décision visant à **rétablir la crédibilité des examens, la sincérité et la fidélité de la notation.** Le Ministre rompt avec la démagogie et assume que le taux de réussite à ces examens diminue dans le futur puisqu'il redeviendra fidèle à la réalité et au niveau des candidats.

- **Augmentation de la part des épreuves terminales du diplôme national du brevet : 60 % au lieu de 50 % à compter de la session 2025.**

- **Abandon des « compétences ».** Dès la rentrée 2024, le contrôle continu pour l'obtention du diplôme national du brevet se fondera sur la moyenne des notes de toutes les disciplines en lieu et place des quatre tranches de « compétences » actuelles. Le **SIAES - SIES** s'est systématiquement opposé à l'évaluation par compétences qui constitue la négation du savoir et revendique le rétablissement de l'évaluation chiffrée de l'acquisition des savoirs et de la maîtrise des savoir-faire. Le **SIAES - SIES** est par ailleurs également opposé à l'évaluation par compétences des professeurs dans le cadre des « rendez-vous de carrière » mis en place suite à l'approbation du protocole « *Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations* » par les syndicats SE-UNSA, SGEN-CFDT et la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP). Le **SIAES - SIES** revendique le retour de la double notation chiffrée, pédagogique et administrative, à la condition qu'elle soit objective et qu'elle puisse être contestée par le professeur dans le cadre d'une procédure de recours.

- **L'obtention du diplôme national du brevet conditionnera l'entrée en seconde à compter de la session 2026.** Mise en place d'une « prépa-lycée » d'un an pour scolariser les élèves qui n'auront pas obtenu le brevet.

- **Introduction d'une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de première générale et technologique à compter de la session 2026.** Cette mesure constitue une avancée notable par rapport à la situation actuelle. Cependant, cela ne suffit pas. Le **SIAES - SIES** rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire, revendique l'abrogation de la réforme du lycée, le **rétablissement des filières et des épreuves finales, terminales, anonymes et nationales.**

- **Attribution de mentions au Certificat d'Aptitude Professionnelle (AB, B, TB, TB avec félicitations) à compter de la session 2025.**

- **Renforcement des horaires des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie en terminale professionnelle à compter de la rentrée 2024.** Cependant, dans le même temps, le ministère impose une réforme de la voie professionnelle qui diminue scandaleusement le volume horaire d'enseignement professionnel. Il faut également augmenter le volume horaire d'enseignement professionnel.

- **Enseignement des mathématiques et du français en seconde et en première professionnelles en groupes à effectifs réduits à compter de la rentrée 2024.**

Les mesures que nous contestons. Nos contre-propositions :

- **Le Ministre peine à s'affranchir des dogmes de l'hétérogénéité et de la - pourtant vaine - tentative d'éradication de tout échec. Il tente de concilier une hétérogénéité qui a pourtant fait la démonstration de ses dérives, notamment lorsqu'elle est très marquée, et une homogénéité dont il connaît les mérites.** Si le souci du Ministre était de ménager les syndicats pédagogistes et de ne pas froisser les syndicats d'extrême gauche, l'objectif est raté ; un centième de ses propositions suffisait quoi qu'il en soit à ce qu'il soit catalogué « réactionnaire » et « d'extrême droite » par ces derniers. La « modularité » et les « groupes de niveaux », probablement considérés comme un compromis, ont la faveur du Ministre. Le **SIAES - SIES** est opposé au collège « modulaire » et aux « groupes de niveaux » pour deux disciplines seulement (cf. argumentaire page 1).

Le **SIAES - SIES** revendique la constitution de « *classes de niveaux* ». Il est inacceptable de sacrifier certains enseignements et certaines disciplines. Il est impératif d'augmenter le volume horaire des disciplines réduit comme peau de chagrin. C'est pourquoi le **SIAES - SIES** revendique l'abrogation de la Loi Peillon et de la réforme du collège Vallaud-Belkacem.

- **La réduction des cours dans les autres disciplines pour augmenter le volume horaire en français et en mathématiques des élèves faisant l'objet d'un « contrat avec la famille de parcours personnalisé et aménagé spécifiquement » est inacceptable. Aucune discipline ne doit être sacrifiée au collège. Le volume horaire du français et des mathématiques doit être augmenté, sans diminuer celui des autres disciplines.**

- **Mise en place de « stages de réussite » durant les vacances scolaires.** Comment croire qu'un élève réalisera en quelques jours le travail qu'il n'a pas accompli durant toute l'année ? Le ministère persiste dans sa volonté d'augmenter la charge et le temps de travail des professeurs et tente de réduire la durée des congés scolaires. La rémunération proposée aux professeurs volontaires dans le cadre du « pacte » sous la forme de parts fonctionnelles de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves ne constitue pas une revalorisation, mais une maigre compensation financière en échange d'un travail supplémentaire et de vacances de récupération réduites. La perspective de devoir travailler toujours davantage durant l'année et désormais durant les congés scolaires pour ne pas voir son niveau de vie diminuer est inacceptable ; elle n'est pas de nature à pousser des étudiants à s'inscrire aux concours de l'Education nationale.

- **« L'individualisation des parcours » au lieu de l'individualisation des remédiations va accroître l'autonomie pédagogique des établissements qui est contraire au principe de l'École Républicaine.**

Les failles du plan ministériel. De nombreux questionnements.

➤ Une partie du projet repose sur le pari que les professeurs seront nombreux à se porter volontaires pour intervenir durant les vacances scolaires dans les « *stages de réussite* ». **Que se passera-t-il si le nombre de volontaires pour intervenir dans les « stages de réussite » est insuffisant ?**

➤ Le dossier de presse publié par le ministère n'apporte aucune précision quant à la localisation et aux professeurs qui interviendront dans les classes de préparation au lycée qui scolariseront pendant une année les élèves qui n'auront pas obtenu le diplôme national du brevet afin de les mettre au niveau avant un passage possible en seconde. Ces classes seront-elles implantées en collège ou en lycée ?

➤ **Le Plan ministériel sous-estime d'une part les pressions extra et intra institutionnelles qui s'exercent et s'exerceront sur les professeurs, les chefs d'établissement et les inspecteurs, d'autre part la capacité d'inertie et de nuisance d'une partie de la profession profondément imprégnée de l'idéologie pédagogue.**

Les professeurs qui faisaient preuve d'exigence dans l'enseignement aux élèves dont ils avaient la charge et dans leur notation se sont attiré les foudres de certains inspecteurs et chefs d'établissement et ont parfois subi les pires avanies, soit durant un conseil de classe, soit en étant convoqués dans le bureau du chef d'établissement et parfois au rectorat, soit en étant placés sous la surveillance d'un tutorat visant à les rééduquer pédagogiquement à la « *bienveillance* ». Ces pratiques vont-elles spontanément cesser ? Nous l'espérons sans trop y croire tant l'idéologie guide depuis trop longtemps les actions d'une partie de la hiérarchie.

La carrière des chefs d'établissement est de plus en plus conditionnée à la dictature des « *indicateurs statistiques* » et des « *objectifs* » qu'ils doivent atteindre. Un personnel de direction dont l'établissement présente un taux de réussite au brevet inférieur aux attentes institutionnelles ne verra-t-il plus sa carrière entravée ? Combien résisteront à la tentation de pousser les professeurs à faire preuve de mansuétude dans leur notation afin de pouvoir présenter des indicateurs flatteurs au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et au Recteur, DASEN et Recteurs étant eux-mêmes évalués en fonction des « *indicateurs statistiques* » et de leurs comparaisons ? Il en va de même dans le premier degré avec le taux de redoublement affiché par chaque école élémentaire et par chaque circonscription. Comment garantir que le jugement de l'inspecteur de circonscription ne sera pas influencé par une volonté de ne pas afficher des « *indicateurs statistiques* » trop défavorables ?

Si le Ministre a sincèrement pour objectif de rétablir l'autorité des professeurs et de préserver leur liberté pédagogique individuelle, il ne pourra pas faire l'économie de rompre avec la logique managériale dans laquelle les personnels de direction ont été entretenus ces deux dernières décennies et de réduire leurs prérogatives en matière de pédagogie. Il ne s'agit pas de remettre en question le minimum nécessaire d'autorité du chef d'établissement et ses prérogatives, mais d'en finir avec le discours selon lequel « *le chef d'établissement est le premier pédagogue de l'établissement* ».

La pression que certaines familles, voire quartiers, exercent de façon croissante sur les professeurs et les autres personnels de l'Éducation nationale sous des formes parfois extrêmement violentes dans un contexte d'impunité et de laxisme ne va malheureusement pas cesser, du moins tant que l'État sera défaillant et renoncera à assumer une de ses fonctions régaliennes qui est d'assurer la sécurité intérieure, le maintien de l'ordre public, de protéger les citoyens et notamment les fonctionnaires. Comment l'institution pourra-t-elle faire face et imposer à des familles le redoublement à l'école élémentaire ou empêcher le passage en lycée d'élèves qui n'ont pas le niveau requis alors que les zones de non-droit se multiplient et que les citoyens sont abandonnés par l'État ?



Le Ministre reste malheureusement au milieu du gué en annonçant **une énième réforme et non la refondation dont l'École Républicaine a impérieusement besoin.** Tout en tirant les conclusions de l'échec des réformes antérieures et de leurs conséquences désastreuses sur le niveau des élèves, il en recycle certains dispositifs (« *contrat avec les familles de parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour certains élèves* », « *modularité* », « *autonomie accrue de l'établissement* »). **En ne voulant pas totalement rompre avec l'esprit qui présidait aux réformes antérieures, les demi-mesures annoncées - dont la plupart sont pourtant positives - risquent de ne pas produire les effets escomptés.**

La formation continue des professeurs vue par Terra nova et Ecolhuma : parachever l'emprise de l'administration sur ce qui reste de liberté pédagogique et du temps hors la classe.

La boîte à idées Terra nova⁽¹⁾ et l'association Ecolhuma⁽²⁾ pensent avoir découvert la raison principale des mauvaises performances de l'Ecole française dans un rapport⁽³⁾ daté du 28 novembre 2023 : la formation continue insuffisante des professeurs. Le constat dressé par les rédacteurs est connu de (presque) tous depuis longtemps. Celui d'un système éducatif comportant les classes les plus chargées de l'Union européenne et des professeurs parmi les moins bien rémunérés de l'OCDE, dont les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader ces dernières décennies. Les rapporteurs notent avec raison que les réformes qui se sont succédé depuis une douzaine d'années n'ont apporté aucune amélioration et ont même aggravé cet état de fait, avec en prime la désaffection grandissante pour le métier d'enseignant. Mais ils mettent en avant le fait que la formation continue n'a pas subi de réforme d'ampleur, et que dans les pays où l'école est « performante », les professeurs y sont astreints à au moins 100 heures de formation continue par an au lieu d'heures non obligatoires (une dizaine) pour les professeurs du second degré français. De plus, la participation à des actions de formation serait peu prise en compte dans la progression de la carrière (*). Le rapport pointe la « solitude » qu'éprouveraient les professeurs devant leurs difficultés de gestion des classes et leur ressenti d'une formation continue « trop théorique, trop éloignée des besoins de terrain, trop descendante ». On devine aisément ce que les collègues entendent par ces mots, des formations dispensées par des thuriféraires des « sciences de l'éducation » ou de didactique trop heureux de trouver un débouché à leurs travaux qui n'ont que très peu voire aucune application directe en classe.

A l'image de ce qui se pratique pour les professionnels de la santé, les auteurs du rapport s'inspirent du « développement professionnel continu » (DPC) pour réformer la formation des professeurs. Un droit à la formation de 100 heures serait dévolu aux enseignants (avec 18 heures obligatoires dans le second degré) réparties en trois composantes. La première serait dédiée à un « socle national » de formation, la seconde consisterait en un temps d'échanges en équipes pédagogiques dans les établissements, et le dernier volet concernerait l'autoformation. Le temps de formation en établissement, organisé et sous la supervision de son chef, serait imposé dans l'emploi du temps des professeurs à hauteur de 54 heures par an (18 demi journées) pour « partager ses expériences et formations », « progresser ensemble » dans chaque équipe pédagogique. Les auteurs prétendent que cette « culture de la collaboration » qu'ils promeuvent place « l'enseignant comme un professionnel qualifié, acteur de son développement professionnel continu ». Mais c'est à l'inverse la vision d'un enseignant mis sous tutelle administrative que sous-tend le discours des auteurs en proposant d'institutionnaliser ces temps d'échanges jusque là informels mais tout aussi efficaces. En quoi les institutionnaliser améliorerait-il les performances scolaires et la réduction des inégalités d'accès au savoir des élèves ? Il s'agit bien de contrôler davantage le travail des professeurs en classe et surtout hors la classe. Au passage, et non des moindres, cela représente une charge d'activités et de réunions supplémentaires qu'il faudrait préparer et qui s'ajouterait à de nombreuses autres, alors qu'en page 8 du rapport, il est écrit à juste titre que « dans l'éducation nationale, on ajoute des missions sans jamais en retirer ». Pas de quoi redonner de l'attractivité à ce métier mais plutôt de quoi achever de décourager davantage ceux qui l'exercent encore et faire fuir les derniers aspirants à l'enseignement.

La barque est de nouveau chargée avec la proposition des auteurs de « reconnaître et valoriser l'autoformation » au prétexte qu'il existerait « un déficit de reconnaissance des compétences acquises en dehors des propositions institutionnelles ». Il reviendrait aux inspecteurs d'évaluer l'investissement de chacun dans son autoformation lors des rendez-vous de carrière et des « visites d'accompagnement ». Pratiquement cela signifie pour chaque professeur de consigner tout ce qu'il fait sur son temps (encore) libre pour se former : ouvrages, revues, sites internet, forums de discussion professionnelle... De son côté, l'inspecteur pourrait vérifier l'inscription du professeur sur les sites de formations « officiels » et leur fréquentation assidue... ou pas. Avec des conséquences sur l'avancement accéléré ou ralenti dans la grille de rémunération.

Dans leur conclusion, les auteurs du rapport insistent à raison sur le manque d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages, constituant pour eux le point faible du système scolaire français. Mais ils se trompent en pensant que seule une formation continue des professeurs plus axée sur cet accompagnement améliorerait les performances de l'Ecole. Mieux vaudrait réduire d'urgence le nombre d'élèves par classe, seule mesure à même de permettre un vrai suivi personnalisé de chaque élève, comme c'est le cas dans les pays les plus performants en matière scolaire. Tant que les classes de collège et de lycée seront remplies respectivement à 30 et 35 voire 40 élèves, aucune réforme de la formation des professeurs ne contribuera à améliorer les conditions d'étude et de travail des élèves et de leurs professeurs.

Laurent PALLIER - Membre du Bureau du SAGES⁽⁴⁾

(*) Nous observons en revanche que la participation zélée à l'organisation de telles actions, même les plus inefficaces et les plus farfelues est le meilleur moyen pour les enseignants d'avoir une promotion, puisqu'elle assure aux intéressés le soutien de l'inspection et au-delà de toute l'administration

(1) Terra nova : <https://tnova.fr/>

(2) Ecolhuma : <https://ecolhuma.fr/>

(3) https://tnova.fr/site/assets/files/58007/terra_nova_-_de_urgence_dune_grande_reforme_de_la_formation_continue_des_enseignants_-_281123-1.pdf?15alb1

(4) Le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES) est le partenaire historique du **SIAES - SIES**. SAGES et **SIAES - SIES** ont toujours présenté des listes communes aux élections professionnelles depuis la fondation du **SIAES - SIES**.

ÊTES-VOUS À JOUR DE VOTRE COTISATION SYNDICALE ?

Pour maintenir au plus bas le tarif des cotisations au bénéfice de TOUS et garantir la santé des finances du **SIAES - SIES**, le syndicat a besoin de la contribution de CHACUN par le paiement régulier de la cotisation.

Bénéficiez du crédit d'impôt de 66 % au titre de l'année 2023

La cotisation SIAES - SIES court sur 365 jours consécutifs.

La langue et la réflexion.

Il est de bon ton, dans certains milieux et chez certains « enseignants » de dire qu'orthographe et grammaire sont inutiles à l'expression, même écrite, et que le souci de les enseigner et d'en exiger le respect est une préoccupation bourgeoise, au sens que ces gens donnent à la bourgeoisie qui représente pour eux la classe sociale des nantis et des « intellectuels de droite » (comme si être un intellectuel, quelqu'un qui pense et qui réfléchit, pouvait se définir de cette façon ...). C'est la manifestation d'une double ignorance : celle de la signification historique et sémantique de la bourgeoisie¹, mais surtout celle qui fait d'eux les parangons de l'attitude qu'ils fustigent : refuser à la « masse » l'exigence d'une expression précise, claire voire élégante est une façon de propager non seulement l'idée d'une infériorité cognitive de cette « masse » -- ils ne peuvent pas comprendre -- mais surtout c'est priver la majorité du peuple de son patrimoine linguistique et imaginaire pour le réserver à une élite auto-proclamée qui en dénature ainsi la fonction.

Réduire la langue à n'être qu'un des outils de la communication, comme le sont les phéromones chez les abeilles et les fourmis, le grognement défensif du chien, le sifflement et le cancanement des oies, la danse amoureuse des grues ou les signaux de fumée, est une façon détournée de nier sa fonction essentielle qui est de permettre de construire une pensée capable d'exprimer et de partager des idées, des sentiments et des émotions tout autant que d'envoyer des messages, des informations factuelles et concrètes. La langue nomme les objets qui constituent la réalité, ou, plutôt, toutes les réalités de l'univers humain qui ne se borne pas à la nature tangible, visible, audible, en un mot sensible, mais qui s'étend aussi à ce qui est insaisissable par les sens : la pensée, la réflexion ne sont perceptibles que par leur mise en forme linguistique ou artistique et, si nous ne sommes pas tous des artistes, nous sommes tous des êtres de langage et de parole. C'est notre pratique de la langue qui exprime et nourrit notre imaginaire, notre faculté à concevoir des objets, images, représentations, histoires qui s'éloignent de la réalité sensible et appartiennent aux individus et aux groupes qui les partagent essentiellement par la parole. Grâce à la langue, notre imaginaire perturbe la hiérarchie apparente des faits en accordant de l'importance à ce qui n'en a pas forcément et apparemment, recréant le monde selon un point de vue qui peut être un idéal. Ainsi, plus le vocabulaire à notre disposition est riche et varié, plus nous pouvons dire mais surtout concevoir et créer de la pensée, de la réflexion.

Notre réflexion se nourrit donc de deux choses essentielles : les mots et l'expérience de la réalité sur lesquels, comme l'indique son étymologie², elle se retourne pour les infléchir, les courber et les recourber afin de recréer et de créer autre chose qui convienne mieux à l'imaginaire collectif tel que le définit le philosophe Cornélius Castoriadis³ quand il affirme que c'est « l'imaginaire social » qui crée le langage commun et les institutions de la société. Ce sont la réflexion et l'imaginaire qui confèrent un sens à la réalité, permettant aux hommes d'accepter tout ce qui est injuste, horrible et incompréhensible dans leur existence. Ce sont l'imaginaire et la réflexion qui organisent la réalité, lui donnent une logique acceptable et rassurante : les mythes, les légendes, la célébrité accordée à certaines figures attrayantes voire exemplaires sont les divers moyens que l'humanité utilise pour supporter son environnement hostile et les événements historiques qu'elle peine à comprendre et à expliquer.

Priver les enfants de la richesse des mots, de la subtilité de la langue, surtout quand, comme la nôtre, elle s'élabore consciemment à partir de multiples racines et influences, quand elle s'ancre profondément dans un substrat linguistique et historique préservé dans la forme autant que dans le fond, c'est les priver d'imaginaire et de la possibilité de réfléchir à leur monde, à eux-mêmes, c'est les empêcher d'accéder à cet « imaginaire social » qui fait qu'on peut refuser un déterminisme absolu qui figerait l'Histoire et les individus, sans espoir de progrès et de changement.

Appauvrir l'enseignement des lettres et des sciences en se cantonnant à ce qui est facile et ludique, comme c'est le cas aujourd'hui dans les programmes de l'Éducation nationale et comme le prônent les grands innovateurs du vide et du peu, c'est tuer par avance toutes les sources créatrices du monde d'aujourd'hui et de demain : il faut des mots et des phrases précis et complexes, des textes, des récits et des discours difficiles et exemplaires pour stimuler l'imagination des enfants, autant que des jeux et des activités, afin qu'à leur tour, ils puissent « penser à côté », comme le disait Albert Einstein, afin qu'ils puissent inventer ce que personne d'autre ne peut imaginer. Se plaindre du niveau catastrophique des collégiens en sciences et surtout en mathématiques est un des symptômes les plus graves de cet appauvrissement linguistique et imaginaire des enfants : comment accéder à la pure abstraction mathématique sans imagination, sans mot, et les nombres, les chiffres, l'algèbre sont des mots, seule forme possible de ce qui est intangible et invisible ?

Anne-Marie CHAZAL - Professeur certifié de lettres classiques - Commissaire paritaire académique du SIAES

¹ Au Moyen-âge, le bourgeois est celui qui a rejoint un bourg, une commune où chacun peut vivre de son travail : tout serf ayant réussi à rejoindre un bourg était libre et devenait, de fait, un bourgeois.

² Réfléchir vient du latin **reflectere** < re-, préfixe exprimant un retour et **flectere**, fléchir, courber, ployer, détourner (en grammaire : dériver, fléchir).

³ Cf. **Cornélius CASTORIADIS** (1922-1999), *L'institution imaginaire de la société*, 1975 ; *Les Carrefours du labyrinthe*, 1999 ; *La création humaine*, 2011

Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Grâce à vos votes lors des élections professionnelles, le **SIAES** siège depuis 2018 dans la F3SCT des Bouches du Rhône (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail), anciennement appelée CHSCT.

Les membres de cette instance ont un rôle de conseil auprès de l'employeur (notamment de la DSDEN et du Rectorat) et doivent veiller à ce que les conditions de santé et de sécurité soient respectées et appliquées. La F3SCT est compétente pour donner un avis sur les sujets d'ordre général relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Depuis 2018, les représentants du **SIAES** relaient, au travers de leurs déclarations liminaires et de leurs échanges avec l'administration, les revendications du **SIAES** et mettent en avant les problèmes rencontrés par les adhérents en termes de conditions de travail.

Pour lutter efficacement contre les différents risques et notamment les risques psychosociaux, conformément à l'article 2-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, et pour favoriser la qualité de vie au travail des personnels, le **SIAES** réitère sa demande de mise en place d'une réelle médecine préventive mettant en œuvre un suivi étroit des personnels pour déceler les conséquences physiques et psychologiques des diverses réformes ineptes, de la destruction des statuts des personnels, de la mise en place d'un « new public management » délétère, du mépris de la part des institutions, des mensonges essaimés sur les ondes, des décisions ministérielles diffusées à l'opinion publique dans les médias avant d'en faire part aux professeurs et aux autres personnels de l'Éducation nationale.

Le **SIAES** demande :

- un accès facilité à des formations « Gestes qui sauvent » et « Prévention et secours civique de niveau 1 » pour que les personnels puissent être mieux préparés et plus sereins s'ils devaient être confrontés à des situations pouvant être problématiques et dans lesquelles ils sont parfois susceptibles d'engager leur responsabilité ;
- que soient mises en place, comme la loi le prévoit, des visites médicales périodiques (tous les cinq ans au minimum) ;
- que les TZR, les contractuels et les AESH, n'aient pas connaissance de leur affectation seulement un ou deux jours avant la rentrée ou, lorsque cela est inévitable, qu'ils disposent du temps nécessaire avant de prendre les classes en responsabilité ;
- de la considération pour les contractuels embauchés lors d'un « speed dating » et jetés dans l'arène d'une salle de classe sans aucun accompagnement alors qu'ils devraient bénéficier d'une formation préalable à toute prise d'élèves en responsabilité ;
- que le gouvernement qui tente vainement de recruter, après avoir réduit drastiquement le nombre de postes de professeurs, fasse preuve de cohérence et cesse de supprimer des postes budgétaires (diminution de 2500 postes dans le dernier budget) ;
- que soient reconnus l'investissement et le travail des assistants de prévention volontaires ou « désignés d'office » en leur attribuant une indemnité ;
- que les établissements scolaires qu'ils soient anciens ou Haute Qualité Environnementale soient dotés, dans toutes les salles, de climatiseurs (ou au moins de ventilateurs) et de radiateurs afin de permettre aux professeurs et aux élèves de supporter les températures extrêmes constatées dans les salles (32 à 35° C en septembre, 14° C durant l'hiver). Quid des cours à partir du 20 août dans ces conditions ? Nous attendons encore les purificateurs d'air promis durant la pandémie de COVID, nous restons donc sceptiques en ce qui concerne la dotation en dispositifs de rafraîchissement ...
- que cessent les pressions exercées par certains chefs d'établissement sur les professeurs (chantage à l'emploi du temps, à l'évolution de carrière, etc.) pour attribuer des « pactes » (part fonctionnelle de l'ISOE).

Le Président de la République propose d'allonger la journée de deux heures au nom de la sacro-sainte réduction des inégalités. Le **SIAES** juge cette proposition démagogique. Elle n'est qu'un écran de fumée ; l'objectif étant, à notre avis, d'organiser une sorte de garderie nationale pour soulager les parents. En effet, les élèves, qu'ils rencontrent des difficultés scolaires ou non, n'ont qu'un souhait à l'issue de la journée de cours, celui de rentrer chez eux, de vaquer à autre chose, de jouer, de partager des activités diverses avec d'autres personnes. Supprimer les gadgets pédagogiques, les heures de « vide », de « n'importe quoi » permettrait de dégager le temps nécessaire à l'augmentation du volume des enseignements fondamentaux.

Augmenter le temps de travail en raccourcissant les vacances, instaurer les formations en dehors du temps de travail : quel acharnement de la part du ministère sur les professeurs déjà surmenés ! Ces propositions ne répondent pas aux besoins des personnels et des élèves. Cette mesure serait illégale, car selon le ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ces formations obligatoires sont des heures de travail et ces formations doivent être rémunérées en tant que telles et dispensées pendant le temps de travail. Pourquoi les fonctionnaires auraient-ils une fois encore un traitement différent ? Ils ne bénéficient déjà pas des mêmes droits que les salariés du privé en matière de médecine préventive.

Il est impératif que des discussions plus approfondies aient lieu, que des solutions réfléchies et équitables soient envisagées, et que la voix des professeurs soit véritablement entendue lors de la conception des politiques futures. Il en va de l'avenir de l'École Républicaine et, par extension, de notre société tout entière.

Christophe CORNEILLE - Professeur d'EPS - 2ème Secrétaire adjoint du SIAES

Rappels suite aux mail envoyés aux adhérents ces dernières semaines :



- **FORFAIT MOBILITÉS DURABLES au titre de l'année civile 2023** : demande à déposer avant le **31 décembre 2023**. Consultez la page de notre site internet consacrée au FMD.
- **CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2024-2025** : demande à déposer avant le **19 janvier 2024 (pour l'académie d'Aix-Marseille)**. Consultez la page de notre site internet consacrée au CFP.
- **RETRAITE PROGRESSIVE**. Demande à déposer avant le **31 décembre 2023 pour les agents actuellement à temps partiel et remplissant les conditions pour bénéficier de la retraite progressive**. Consultez le « *Courrier du SIAES* » n° 98 et la page de notre site internet consacrée à la retraite progressive.



Notre Secrétaire général honoraire, Jacques Mille, vient de publier un nouveau livre.

« Plans et cartes de Provence et du Languedoc » 1633

En 240 pages et 250 illustrations ce livre présente, en 77 dessins manuscrits à l'encre et au lavis, des cartes et des plans de places fortes inédits, compilés dans un recueil du début du XVII^{ème} siècle avec d'un côté des cartes et plans liés à la défense des côtes provençales et languedociennes contre les menaces espagnoles et barbaresques, de l'autre des cartes et plans liés aux guerres menées par Louis XIII et Richelieu contre les Protestants, entre 1622 et 1629.

Comme pour ses précédents ouvrages, Jacques Mille propose cet ouvrage à compte d'auteur et en tirage limité, à tarif préférentiel pour les adhérents et/ou lecteurs du **Courrier du SIAES**. Soit 27 euros, port compris, contre 35 euros (prix public). Pour renseignements ou/et achat, contacter : jacques.mille2@wanadoo.fr

Jacques Mille 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
AGRÉGÉS	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (5 ^{ème} échelon HeA)
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA)	116 € (7 ^{ème} échelon HeB)	
STAGIAIRES : 35 € RETRAITÉS : 32 € MA - CONTRACTUELS : 48 € Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le
Courrier
du
S.I.A.E.S.



**« Choc des savoirs » :
Le bon sens retrouvé.**

La langue et la réflexion.

La formation continue des professeurs
vue par Terra nova et Ecolhuma.

Formation Spécialisée en matière de
Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP Marseille 029 / 12 999 99 G
l'adresser à la trésorière : **Virginie VERNEUIL** 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille
Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.
Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation
Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).
La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.
N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Adhésion (fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de naissance :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable :
Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du **SIAES - SIES**.

Agrégé Certifié Prof. d'EPS PLP CPE chaire supérieure
Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Stagiaire Contractuel Retraité(e) Discipline :
Etablissement :
Commune :
 TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par
 chèque(s) bancaire(s) [date d'encaissement souhaitée indiquée au verso de chaque chèque]
 virement bancaire unique [demandez-nous le RIB en envoyant un mail à bureau@siaes.com]
Signature :

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

AVIGNON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint EPS / Retraite	Jean-Luc BARRAL	☎ 06 74 45 74 48 ✉ jluc.barral@gmail.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint EPS / Sécurité - Hygiène	Christophe CORNEILLE	☎ 06 50 41 13 54 ✉ cryscorneille@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif PLP	Eric PAOLILLO	✉ eric.paolillo@siaes.com
Secrétaire exécutif Lycées - BTS	Thomas LLERAS	

➤ **Commissaires Paritaires Académiques** (professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'EPS, professeurs de Lycée Professionnel, professeurs de chaires supérieures, conseillers principaux d'éducation, PsyEN) :
Jean-Baptiste VERNEUIL - Jean-Luc BARRAL - Virginie VOIRIN (VERNEUIL)
Thomas LLERAS - Anne-Marie CHAZAL - Christophe CORNEILLE

➤ Responsables EPS : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE - Marie-Christine GUERRIER

➤ Responsables PLP : Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN

➤ Responsable CPE : Marion TOUAIBIA

➤ Membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental 13 : Virginie VOIRIN - Christophe CORNEILLE

➤ Membres de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail Dépt. 13 : Christophe CORNEILLE - Nathan GUERRIER

➤ Membre du Conseil Régional de l'UNSS et du Conseil Départemental (13) de l'UNSS : Jean-Luc BARRAL

Conseillers techniques	Anne-Marie CHAZAL Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coreponsable Lycées Coreponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
------------------------	---	---

Correspondante 04 - 05 : **Nathalie BEN SAHIN REMIDI**
Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL**
Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr